Leltre de nos aïeux 97° 4

Ce jourd'hui féte de la Saint Martin d'hiver, 11e novembre 1626 du calendrier

Ma chére fille,

Depuis que te t'as mariée et que t'es partie habiter à Blâmont avec ton mari, i' s'en a passé des choses chez nous à Hesse. Le dixiéme jour du mois d'août dernier, à la Saint Laurent note Saint patron, note seigneur Abbé a fait crier la féte patronale après la messe. L' Ivan Bonomme note sergent s'a porté devant l'église, a battu le tambour et a crié comme d'habitude : « De par Dieu, de par Saint Laurent, et de par Monseigneur l'Abbé de Haute-Seille Dom Jean Cancry, note seigneur Abbé, il est fait commandement à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient de se comporter modestement en la féte du villâche, sans y entreprendre querelles, noises ou débats, avec défense de porter armes, à peine d'amende. » Et pis le sergent a redonné un aute roul'ment d' tambour et a crié: « De la part de note seigneur l'Abbé, il est permis aux jeunes filles et gens de la féte de la solenniser par danses et récréations honnêtes, et aux joueurs d'instruments de servir à la célébration de la féte et à la réjouissance des danses. »

Et nous v'là tous partis sur le chemin de Salbô, dans le champ près du Chaufour⁽¹⁾, pour le banquet de jeunesse. Après les vêpes, v' là-ti-pâs toute une troupe d'Imling qui vient se jointte à nous. Un de leurs gars se met à brailler : « Hé, les J'nos⁽²⁾, dites-ouâr qui c'est qu'est le plus fort ? Ch' parie que c'est les Imling! » Sitôt dit, sitôt fait ... les v'là-ti pâs qui s' battent comme des chiens enragés.

J'ai d'mandé à la vieille Cath'rine pourquoi l'aute-là d'Imling il avait dit « J'nos » à note jeunesse. Te sais pâs ? qu'elle me dit. J' m'en va t' le dire. Et v' là ç' qu'elle m'a raconté avec ses mots à elle, comme les vieux parlaient dans l' temps.

« C'étor à Emling i dieumanche èprès les vèpes.

Quètes pètots gohons dé Hesse étorent vénis se promouner dons not' villèje.

Tout d'in c^h les gémings d'Emling lés encerclorent pou lés oyer prâhi, pis lo pis maling du villèje li demandore comme celè l'in après l'ôte:

- De d'où est-s' que t'ost?

Lo prémé de dyèr: J'no dé Hesse.

Lo dousieume: J' no co. Lo trâhième: J'no âssi.

Lo qwètriyème: J'no son tortis.

Vol porquè les gens d' Hesse s'appelont "Lés J' nos". Malèr è vos si vos déjore jèmâs "J' no" à quéqunh d' Hesse. I serâ capâpe dé vos fare houpser comme les sotrés qui sont pis rouch' à Hesse qué Emling. »

(Extrait des "Feuillets sarrebourgeois" - Article de Gaston MORIN)

Traduction (pour les non-initiés au patois lorrain)

« C'était à Imling un dimanche après-midi après les vêpres. Quatre jeunes gens de Hesse étaient venus se promener dans notre village. Tout à coup les gamins d'Imling les encerclèrent pour les entendre parler, puis le plus malin du village leur demanda aux uns et aux autres:

- D'où est-ce que tu es?

Le premier de dire: J'en sommes de Hesse.

Le deuxième: J'en sommes encore. Le troisième: J'en sommes aussi. Le quatrième: J'en sommes tous.

Voilà pourquoi les gens de Hesse portent le nom de "J'nos". Malheur à vous si vous disiez jamais "J'no" à quelqu'un de Hesse. Il serait capable de vous faire "houpser" (danser en sautillant) comme les diables qui sont encore plus rouges à Hesse qu'à Imling. »

C' t' après-midi, j'étais à vâ⁽³⁾ chez la Charlette du Jean Boulanger. On était quéqu' z' unes à boire le cafè et manger des vôtes⁽⁴⁾. C'est là qu' la Marguerite, la veuve du Bastien Thirion, nous a raconté son affére. Elle a été en procès. C'était ya quate jours, le 7 de novempe, dans la salle du cloistre⁽⁵⁾. Tous les bonnes gens du villâche étaient v'nues autour du Colas Bridé, note maire. Yavait l'échevin, le greffier, le juge-garde et le procureur d'office. Un fiér comme Artaban, çui-là! Le sergent a tiré des prisons le Claus Barnet. Mong! qu'il était peuh⁽⁶⁾! Note maire l'a « interrogé sur les faicts cy reprehendez contre luy, confronté en outre a Marguerite vofve de feu Bastien Thirion, a reconnu avoir heu beaucoup defois ses plaisirs avec elle et aydé a nourrir l'enfant qu'elle eut y a environ un an. En outre que mardy dernier estant yvre de vin il entra nuitamment au poille dudit Laurent⁽⁷⁾ ou veillaient plusieurs femmes et filles entre lesquelles ladite Marguerite il se laissa aller a colere contre elle l'injuria et blasphema le St nom de Dieu, reconnoit quil ayt aussi injurié autres femmes ou filles (...) »

Pense ouâr, ma fille, n'en vlà une histouâre! Les gens de justice de Hesse ont condamné le Claus Barnet « à continuer au pain et a l'eau son emprisonnement jusqu a la huitaine expirée, a trente sols d'amande et aux deppens avec condamnation d'estre chassé dudit Hessen »

Et la Marguerite nous a dit qu'elle l'avait peur l'homme-là, et qu'elle était bien contente qu'i' soye chassé de Hesse. Bon débarras à ce feignasse qui n'arrêtait pâs de lui tourner après qu'elle a dit! Et pis après l'affére de la Marguerite, le méme jour, ya eu le procès du p'tit Mathis, l' hostellain du villâche. N'en v'là encore une sâprée histoire⁽⁸⁾. Le p'tit Mathis a été « deferé d'avoir par jour de Vigile de St Jude et St Simon dernierement donné a manger de la chair a quelques particuliers entre lesquels estoit Aubertin Berlingue dudit Hessen et Odille sa femme »

Le p'tit Mathis s'en est tiré avec dix sols d'amende. L'Aubertin et sa femme en ont eu pour cinq sols. L'Odille-là, avec ses bianches saîlles (9), elle a tous les toupets! Elle avait pourtant mis sa neufe rôpe, et j' te dis pâs, elle en a fait des âties (10) devant les gens de justice. Et c'en était pâs fini pour le p' tit Mathis! « Encor ledit Mathis deferé d'avoir le dernier jour de Dimanche donné à boire pendant les vespres a Colas Chapelle, Jean de Gnoblingen, Colas Marchal, Estienne François et Jean Cugnin. (il a été) conclu contre ledit Mathis, Colas Chapelle et les autres a ce que chacun soit condamné a -(mot illisible dans le manuscrit) de cire a l'église de cedit lieu et aux depens »

J' va te dire, ma fille, qu'il l'a pâs volé, le p'tit Mathis. A-t-on pâs idée de servir du vin pendant les vêpes? Note évêque l'a pourtant défendu. Les curés, c'est des gens qui faut faire attention! Faut qu' j'arrête, ma fille, passque j' va m' coucher. Ton père est d'jà monté ya longtemps. On ira demain chez l' Toussaint Clairier pour tuer l' cochon. Pourvu qu'i fasse beau. Aujourd'hui y'a pleu tout l' temps.

Note Louis t'a fait un beau dessin d'la féte du villâche. T'y verras la Sibille, la Marie et la Jeanne qui dansent le bâton avec le Bastien Chevier, le Toussaint Clairier, le Clad Charpantier et le Martin Bernard. Sui qui fait d'la musique, c'était un estranger d'Arsville⁽¹¹⁾.

Encore quéque chose. J'va te fére porter par le Juif qui va sur Blâmont⁽¹²⁾ d' la jotte⁽¹³⁾et un beau bout d' lard, t'en f'ras des chavons⁽¹⁴⁾ pour l'om'lette. Avec la jotte, te pourras guérir les rhumâtisses de ton homme. C'est la Marie du Bastien Chevier qui m' la dit. Te mets les feuilles de jotte sur la jambe qui fait mal. Quand ê sont fiâches⁽¹⁵⁾ ê zont tiré le mal. Te galopes comme un zinguié du bé bô⁽¹⁶⁾! Allez à la r' voyure! Viens donc passer quéques jours à Hesse à Noël prochain.

ta mére qui pense bien à toi

Notes

- 1. <u>sur le chemin de Salbô dans le champ près du Chaufour</u> : sur le chemin qui mène à Sarrebourg, au lieu-dit le Chaufour, sous l'actuel château d'eau. S'y élevait autrefois le four à chaux.
- 2. les J'nos : sobriquet donné aux Hessois
- 3. aller à vâ : aller en visite, l'après-midi
- 4. <u>des vôtes</u>: des crêpes épaisses
- 5. <u>la salle du cloistre</u>: une salle de l'abbaye, où se tenaient les assemblées villageoises
- 6. il était peuh : il était moche
- 7. il entra au poille dudit Laurent : il entra dans la salle commune de la maison de Laurent
- 8. une sâprée histoire : une drôle d'histoire
- 9. les bianches saîlles : des cheveux blonds et raides
- 10. faire des âties : minauder d'une manière ridicule
- 11. Arsville: Hartzviller, village voisin
- 12. <u>le Juif qui va sur Blâmont</u> : le marchand de bestiaux qui commerce à Blâmont
- 13. d' la jotte : des choux
- 14. <u>des chavons</u> : des petits bouts de lards (lardons)
- 15. ê sont fiâches : elles sont fanées
- 16. un zinguié du bé bô : un sanglier du bas-bois